



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 25 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Camphin en Pévèle, convoqué le 21 février 2025, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Olivier VERCRUYSE, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS	
En exercice :	16
Présents :	11
Votants :	13

**Etaient présents** : Mesdames COQUET Christine, COULON Chantal, FIEVET Béatrice, GUILLAUD Patricia, MASSELOT Catherine, PARENT Monique  
Messieurs DELEVOYE Didier, LEFEBVRE Francis, LEPERS Jean-Marie, LEROY Bertrand, VERCRUYSE Olivier

**Etaient excusés** : LEMAIRE Aurélien, PAUL Christine ayant donné procuration à MASSELOT Catherine, THIEFFRY Martine ayant donné procuration à FIEVET Béatrice

**Etaient absents** : DELBERGHE Paul-Edward, MARCHAND Laurent

Monsieur LEROY Bertrand est nommé secrétaire de séance

N° : **2025-04**

**VENTE DE L'IMMEUBLE SITUE AU 65 GRAND RUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le lundi 2 décembre 2024, la commune est propriétaire de l'immeuble situé au 63 et 65 de la Grand rue. Comme cela avait été annoncé lors de la précédente séance, un acquéreur potentiel (propriétaire du Salon de Coiffure) a fait connaître son intérêt pour l'achat d'une partie de l'immeuble qui correspond à la parcelle cadastrée section B 2038 pour une surface de 190 m<sup>2</sup> située au 65 Grand rue.

L'avis 2024-59124-41793 rendu le 24 juillet 2024, toujours valide, a confirmé le prix de la DIA de 750 000 € pour l'ensemble immobilier constitué de la parcelle B 2034 (immeuble mixte sis 63 Grande Rue), de la parcelle B 2038 (immeuble mixte situé 65 Grande Rue) et de la parcelle B 2041 (bande de terrain étroite indissociable de l'ensemble immobilier évaluée à 10 €).

Par saisine en date du 15 octobre 2024, la commune a souhaité la ventilation entre la valeur vénale des parcelles B 2034 et B 2038 afin de connaître la valeur vénale relative uniquement à l'immeuble cadastré B 2038, en vue de sa cession (immeuble mixte situé 65 Grande Rue).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la valeur vénale de l'immeuble cadastré B 2038 est fixée, par application d'un prorata en fonction des surfaces utiles pondérées et arrondie à 286 000 €.

Par délibération en date du 10 décembre 2024, le conseil municipal a autorisé le Maire à procéder à la vente de l'immeuble situé au 65 après une phase de négociation. La commune a ajouté à la valeur vénale estimée du bien les frais du notaire (environ 8 %) et d'éventuels petits travaux.

A l'issue de la phase de négociation avec l'acquéreur potentiel, Monsieur le Maire propose la vente du bien au prix de 320 000 euros

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- ✓ CONFIRME la vente de l'immeuble cadastré section B n° 2038, d'une superficie de 190 m<sup>2</sup> au prix de 320 000 €
- ✓ DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces y afférant
- ✓ DIT QUE les crédits afférents à cette opération seront inscrits au budget primitif des exercices correspondants en recettes

Décision prise à l'unanimité.

Acte rendu exécutoire  
après publication faite  
le 28/02/2025 et  
dépôt en Préfecture le  
28/02/2025

Pour extrait certifié conforme  
Délibération signée le 28 février 2025

Le Maire,

Olivier VERCRUYSE

